



"Je ne veux plus le voir !"

Quand un enfant refuse de voir son parent

Mardi 28 mai 2024

Parfois, dans le cadre d'un droit de visite, un enfant exprime son refus catégorique à maintenir le lien avec un de ses deux parents. Pour les professionnels impliqués dans ces situations délicates, cela pose de nombreuses questions d'ordre juridique, psychologique mais aussi éthique.

Au travers d'une double lecture de la thématique par le binôme ancienne avocate - médiatrice familiale & psychologue clinicienne, les repères nécessaires seront abordés tant sur le cadre légal (droits de l'enfant, droits des parents, exercice de l'autorité parentale, audition de mineur...) que sur les enjeux psycho-affectifs (les enjeux du conflit, la loyauté, les différentes formes de refus, la place du tiers...) afin de penser une posture professionnelle juste et respectueuse des droits et besoins de chacun.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la capacité à :

- Présenter le cadre, la mission, la déontologie de l'espace rencontre.
- Identifier les attentes des professionnels exerçant dans le champ du conflit de la famille et orientant vers un espace rencontre.
- Repérer l'origine du blocage relationnel et l'analyser.
- Parvenir à l'ébauche d'une première réponse à la question du refus de l'enfant / de l'adolescent de voir un de ses parents.
- Mettre en exergue des repères simples concernant les droits du mineur, les droits et devoirs des parents.
- Dégager des axes qui permettront aux stagiaires d'avoir des repères juridiques dans leur cadre professionnel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une approche théorique des différentes thématiques.
- Des études de cas permettront aux participants d'analyser les multiples aspects psychologiques et juridiques de ces situations, de consolider leur posture professionnelle.
- Des documents, constituant une banque de données, seront adressés en amont de la formation par un support padlet.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

- Contexte historique et sociétal : l'évolution des grands principes du droit de la famille répond-elle à la place prise par l'enfant et l'adolescent dans la société actuelle ?
- Cadre légal de l'accès du mineur à ses parents, choix de la résidence de l'enfant, audition du mineur, représentation en Justice, placement du mineur, l'enfant confronté à la violence intra familiale.
- Définition de l'autorité parentale et de ce qu'elle recouvre, actes usuels, droit de visite et d'hébergement, meilleur accord entre les parents
- Enjeux psycho-affectifs et relationnels dans les situations de refus.
- Quels outils à la disposition des juges dans ce type de situation ? Quel outil adapté pour quelle situation ?
- Les espaces rencontre / la médiation parent adolescent / l'espace thérapeutique / les groupes de paroles ?



ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATRICES ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; elle est animée par :

- **Delphine CHAUVEINC**, médiatrice familiale D.E., ancienne avocate.
- **Alice DALAINE**, psychologue clinicienne et thérapeute familiale, formatrice et animatrice de GAPP, ancienne intervenante en Espace Rencontre.

PUBLIC CONCERNÉ

Les médiateurs, les intervenants d'Espaces Rencontre : professionnels du champ du social, de la psychologie et/ou du Droit. Le groupe peut accueillir a minima 10 participants et de 15 au maximum. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM rubrique « *Votre formation en pratique* » ou sur le Padlet « *Votre formation en pratique* » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation est d'une durée d'une journée, le mardi 28 mai 2024 de 9h à 17h soit 7 heures au total.

LIEU DE FORMATION

À Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint-Lazare. RER : Auber.

COÛT

Le coût de cette session de formation est de 150€ dans le cadre d'inscription individuelle ; de 200€/j dans le cadre d'une prise en charge employeur. Elle peut faire l'objet d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un OPCO, un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral. Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le stagiaire est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11 Rue Tronchet 75008 Paris - 01 42 66 20 70 - contact@lfsm.org

À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

ACCESSIBILITÉ

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente, Mme Trécia BLAISE, lfsm@lfsm.fr
ou 01 42 66 20 70